

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2026, dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE.

La présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2026, dans les académies de MONTPELLIER et TOULOUSE :

Madame SERRES Sylvie, ingénieure d'études hors classe, présidente, Institut national polytechnique de Toulouse, Toulouse.

Monsieur WEBER Frédéric, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, vice-président, Institut national polytechnique de Toulouse, Toulouse.

Madame BONICEL-CAYLA Marlène, ingénieure de recherche, experte, Institut national des sciences appliquées de Toulouse, Toulouse.

Madame CASTANIÉ Marie-Pierre, attachée d'administration de l'état, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur MARTINEZ Jean, assistant ingénieur, Université de Toulouse, Toulouse.

Monsieur CROS Hervé, ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université Toulouse Capitole, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Toulouse, le 19 mai 2026